



Documents relatifs à la sécurité des Activités Physiques de Pleine Nature

publié le 28/04/2024 - mis à jour le 09/12/2024

Académie de Poitiers - MAJ Avril 2024

Descriptif :

Tous les documents relatifs à la sécurité des APPN.

Sommaire :

- Quelles démarches pour mon projet APPN ?

Le courrier de l'inspection pédagogique du 4 juillet 2018 informe les établissements des modalités de mise en application de la circulaire N°2017-075 du 19 avril 2017 dans l'académie de Poitiers : conception des protocoles sécurité pour les activités les plus enseignées (escalade, course d'orientation, surf, voile, kayak, VTT) et validation par le corps d'inspection des cahiers des charges concernant l'enseignement d'activités à environnement spécifique (voir définition en bas de ce courrier).



Toute activité physique de pleine nature enseignée dans le cadre scolaire (EPS, association sportive, accompagnement personnalisé ...) est règlementée par un protocole de sécurité (course d'orientation, voile, VTT, escalade ...) qui précise les taux d'encadrement requis ainsi que des conseils pédagogiques pour mettre en œuvre un apprentissage en toute sécurité.

● Quelles démarches pour mon projet APPN ?

2 questions à se poser avant d'entreprendre toute démarche :

- Qui encadre l'activité ? professeurs EPS ou professionnels du secteur privé ?
- Quelle est la nature de l'activité encadrée ? à environnement spécifique ou non ?

Définition des activités à environnement spécifique :

Selon l'article R-212-7 du code du sport, les APPN à environnement spécifique sont les suivantes : le surf de mer, les pratiques de la voile se déroulant à plus de 200 miles nautiques d'un abri, le canoë-kayak sur des rivières de classe supérieure à trois, ainsi que l'escalade en sites sportifs au-delà du premier relais, en terrain d'aventure ou en via ferrata - plongée en apnée, en sous-marin, en milieu naturel et en fosse de plongée - canyoning - parachutisme - ski, alpinisme et leurs activités associées - spéléologie - vol libre.

classe supérieure à trois, ainsi que l'escalade en sites sportifs au-delà du premier relais, en terrain d'aventure ou en via ferrata - plongée en scaphandre, en tous lieux, et en apnée, en milieu naturel et en fosse de plongée – canyionisme – parachutisme - ski, alpinisme et leurs activités assimilées – spéléologie - vol libre.

Les démarches selon les situations :

- **Les PEPS encadrent des APPN non spécifiques** = application du protocole académique de sécurité (voir *) / pas de document à envoyer à l'inspection pédagogique.
- **Les PEPS encadrent des activités à environnement spécifiques** = application du protocole académique de sécurité s'il existe ET sollicitation d'une validation du projet par l'inspection pédagogique régionale (document « cahier des charges pour les activités à environnement spécifique »).
- **Les intervenants extérieurs (qualifiés) encadrent les activités** = application du protocole académique de sécurité + convention signée entre l'établissement et la structure d'accueil (voir modèle sur le site pédagogique). Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de solliciter l'avis de l'inspection pédagogique régionale.

Informations complémentaires :

*si l'activité se déroule dans une autre académie que celle de Poitiers :

- Application du protocole de sécurité de l'académie visitée s'il n'existe pas de protocole pour cette activité à Poitiers,
 - Application du protocole de sécurité le plus contraignant entre celui de Poitiers et celui de l'académie visitée si les deux protocoles existent (ex : surf, VTT, CO ...).
- **les enseignants accompagnateurs non qualifiés (hors PEPS ou diplômés d'état) ne sont pas habilités à encadrer seuls des élèves en responsabilité, y compris si leur niveau de compétence dans l'activité est élevé.
- ***les PEPS retraités ne disposent plus des prérogatives pour accompagner en responsabilité des groupes d'élèves.

La dernière version de ces documents est à télécharger ici :

-  Cahier des charges, activités spécifiques. (Word de 49 ko)
-  Cahier des charges, activités ponctuelles. (Word de 51.3 ko)

Modèle de convention à utiliser lorsque les enseignants d'EPS n'interviennent pas dans l'animation des activités APPN des élèves et que l'établissement souhaite transférer la responsabilité sur une structure extérieure.

 [Modèle de convention APPN](#) (Word de 14.8 ko)
Convention pour l'encadrement d'élèves par une structure privée.

Il vous est demandé de renseigner le plus précisément possible ces documents et de respecter les indications de format d'envoi du dossier afin de faciliter le traitement de votre demande de validation.

Les protocoles ont été réalisés par des enseignants de l'académie reconnus pour leurs compétences et leur expérience dans l'enseignement de ces activités. Ces protocoles sont de nature pédagogique et sont amenés à évoluer en regard des propositions qui seront formulées auprès de l'inspection pédagogique.

Lorsque l'activité se déroule dans une autre académie, le protocole sécurité le plus contraignant est à appliquer. Si l'activité n'est pas couverte par un protocole de l'académie de Poitiers (ski, randonnée ...), les équipes doivent appliquer le protocole sécurité édité par l'académie d'accueil. Il n'est alors pas nécessaire de rédiger un protocole établissement mais bien de stipuler dans le cahier des charges que l'équipe applique ce protocole académique dans son intégralité. Ex : les établissements qui organisent des projets ski dans l'académie de Toulouse doivent appliquer impérativement et entièrement le protocole ski de

Circulaire nationale	Circulaire MENE1711773C - Ministère de l'éducation nationale (PDF de 160.9 ko)
Courrier aux établissements	Courrier projets APPN 07-18 (PDF de 478.9 ko) VADEMECUM à l'intention des chefs d'établissement (PDF de 1002.2 ko)
Protocole et guide pédagogique escalade	Protocole escalade - Poitiers 2018 (PDF de 833.9 ko) Annexe pédagogique protocole escalade - Poitiers 2018 (PDF de 701.1 ko)
Protocole course d'orientation - NOUVEAU mai 2024	Protocole Course d'orientation poitiers 2024 (PDF de 481.6 ko)
Protocole kayak - NOUVEAU septembre 2023	Protocole Canoe kayak - Poitiers 2023 (Word de 3.8 Mo)
Protocole surf	Protocole Surf - Poitiers 2018 (PDF de 462 ko)
Protocole VTT - NOUVEAU mars 2023	Protocole sécurité VTT 2023 (PDF de 455.7 ko)
Protocole voile	Protocole Voile - Poitiers 2018 (PDF de 729 ko)
Protocole plongée	Protocole Sécurité Plongée (PDF de 1.3 Mo)

Protocoles des autres académies

Les protocoles de l'académie de Bordeaux ↗	protocole voile Académie de Rennes 22.08.2018 (Word de 233 ko)
Protocole surf Académie de Rennes 22.08.2018 (Word de 210.7 ko)	Protocole de sécurité Escalade Académie de Rennes 10.11.2017 (PDF de 156.4 ko)
Protocole sauvetage côtier Académie de Rennes 22.08.2018 (Word de 207.4 ko)	Protocole voile Académie de Rennes 17.11.2017 (PDF de 276.9 ko)
PASS SKI ALPIN Toulouse 2024 (PDF de 278.9 ko)	pass-skialpin Académie de Grenoble (PDF de 852.6 ko)
NOUVEAU decembre 2024	
pass-skirandonnee Académie de Grenoble (PDF de 323.3 ko)	pass-kayak Académie de Grenoble (PDF de 764 ko)
pass-escalade Académie de Grenoble (PDF de 2.1 Mo)	pass-voile Académie de Grenoble (PDF de 279.1 ko)
pass-vtt Académie de Grenoble (PDF de 373.2 ko)	pass-orientation Académie de Grenoble (PDF de 164.8 ko)
pass-slackline Académie de Grenoble (PDF de 12.4 Mo)	pass-aviron Académie de Grenoble (PDF de 249.5 ko)
pass-speleologie Académie de Grenoble (PDF de 241.7 ko)	Regles techniques et encadrement speleologie scolaire 2018 - FF de Spéléologie (PDF de 416.8 ko)
pass-ski de fond - Académie de Toulouse (PDF de 2.5 Mo)	pass-raquettes ski rando - Académie de Toulouse (PDF de 1.7 Mo)
Fiche ressource sécurité Randonnée Trail - Académie de Clermont Ferrand (PDF de 453.1 ko)	

Pratiquer des activités physiques et sportives de pleine nature (APPN) en séjours scolaires, c'est l'opportunité de faire vivre à ses élèves une expérience de vie collective, riche d'apprentissages multiples et variés. Élaboré dans le cadre du partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et l'UCPA, ce guide est destiné aux directeurs d'établissements et aux enseignants qui souhaitent organiser des séjours scolaires sportifs.

Le guide UCPA « Les sports de nature en séjours scolaires [↗](#) » présenté à la ministre le mardi 15 novembre avec un long échange sur la problématique de la sécurité et les APPN et des attentes fortes de sa part.

Il est en lien sur Eduscol

2016 guide sports de nature (PDF de 4.7 Mo)